

Mentions légales :

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 Mai 2018.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement non informatisé par la Mairie de Saint Sébastien de Morsent pour gérer l'inscription, l'organisation et le suivi des activités sportives.

Le Maire de Saint Sébastien de Morsent, place Mendès-France, 02.32.33.35.13, en tant que responsable de traitement a désigné le service commun de Délégué à la Protection des Données de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie EPN situé 9 rue Voltaire à EVREUX en qualité de délégué à la protection des données.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie de Saint Sébastien de Morsent

Les données collectées seront communiquées aux services municipaux en charge des activités sportives pour la gestion des inscriptions, la communication avec les parents ou tuteurs et la constitution des dossiers administratifs nécessaires à la réalisation de ces activités.

Les données seront conservées pendant la durée de l'activité puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ([dpo-mutualise@epn-agglo.fr](mailto:dpo-mutualise@epn-agglo.fr)) ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : [informatique@ville-saintse27.fr](mailto:informatique@ville-saintse27.fr)

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

# PASS'TEMPS SPORTS

11-17 ans  
En partenariat avec l'Accueil-Jeunes

7 au 11 juillet de 13h30 à 17h

Inscriptions et renseignements en mairie  
02.32.33.35.13  
[sports@ville-saintse27.fr](mailto:sports@ville-saintse27.fr)

**C'EST GRATUIT !**

SAINT SEBASTIEN DE MORSENT

# Règlement intérieur



**AUTORISATION PARENTALE**



Service des Sports

## Inscriptions

Nous vous rappelons que la pratique d'activités physiques et sportives n'est pas sans risque. Aussi, nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle accident.

La prise en compte de l'inscription ne sera effective qu'à réception du dossier complet :

- Autorisation parentale complétée et signée.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pas obligatoire mais vivement conseillé (valable 3 ans). Si le certificat médical n'est pas fourni, en cas d'accident, la commune de Saint Sébastien de Morsent ne pourra être tenue pour responsable

## Interventions

La Mairie de Saint Sébastien de Morsent s'engage à proposer des animations sportives sous forme ludique sous la responsabilité d'un éducateur sportif qualifié (pouvant être accompagné d'éducateurs de clubs, d'animateurs ou de stagiaires).

Les interventions pourront se dérouler en mixité avec d'autres enfants/jeunes provenant d'autres structures (clubs, ALSH, Accueil-Jeunes, etc...).

## Responsabilité

Les enfants/jeunes inscrits sont sous la responsabilité de l'éducateur sportif référent du stage uniquement pendant la durée de l'animation à laquelle ils sont inscrits.

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un éducateur sportif avant de laisser leurs enfants. En cas d'absence de celui-ci, nous vous recommandons de ne pas laisser vos enfants attendre seuls.

Les éducateurs sportifs devront être avertis si des enfants viennent ou repartent seuls du stage.

La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors des heures définies sur le programme et/ou en l'absence de l'éducateur sportif.

## Tenue de sport

Tenue de sport obligatoire intérieure et extérieure. Prévoir une bouteille d'eau.

## Protocole sanitaire

En fonction des protocoles sanitaires en vigueur au moment du stage, les enfants devront porter un masque dans tous leurs déplacements hors activités sportives.

Ils devront respecter l'ensemble des gestes barrières qui leur seront rappelés au début du stage

**L'éducateur sportif se réserve le droit d'exclure tout enfant perturbant gravement le bon déroulement du stage, se mettant en danger ou mettant en danger les autres.**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....

Père, Mère, Tuteur légal de l'enfant (nom, prénom)

Date de naissance de l'enfant

Adresse .....

Téléphone (domicile, portable)

Autorise mon enfant à participer à l'activité organisée :

**PASS'TEMPS SPORTS**

**Lundi 7 / Mardi 8 / Mercredi 9 / Jeudi 10 / Vendredi 11**

Rayer les jours où votre enfant ne viendra pas

Autorise les organisateurs à prendre, si besoin est, toute mesure (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaire par l'état de santé de mon enfant et m'engage dans ce cas à rembourser les frais pouvant en résulter

Autorise, le cas échéant, mon enfant, dans le cadre de cette activité, à être filmé et/ou photographié

Fait le :

Signature :

**Mon enfant repart seul : oui / non**